

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq avril, les membres du conseil municipal de la commune de MONTALEMBERT, se sont réunis à vingt heures trente dans la salle de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 29 mars 2024, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS :

MM GRASSWILL François, BARRAUD Stéphane, HARDY Eric, GAUVIN Alain, GRANDIN Bernard, SUDREAU Philippe et Mme PAIRAULT Stéphanie et DEPREZ Sabrina.

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de présents : 08
Nombre de votants : 10

Mme PENASCAIS Sylvie a donné pouvoir à Mme PAIRAULT Stéphanie
M. AUDOIN Fabrice a donné pouvoir à M. GRASSWILL François

Secrétaire de séance : M. GRANDIN.

M. le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Bernard GRANDIN est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

La séance est ouverte à 20 h 35 et débute par la lecture du compte rendu du 22 mars 2024 qui est approuvé par les membres présents. Le Maire donne lecture de l'ordre du jour et passe à l'examen de la première délibération.

I – DELIBERATIONS

Délibération n° 01 : Affectation des résultats du Compte Financier Unique (CFU) 2023

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'affecter le résultat 2023 comme suit :

- Résultat Section Fonctionnement net 2023 : **60 075,73 euros** - l'excédent antérieur reporté de 2022 est de : **37 722,93 euros**, soit un résultat global de clôture de **97 798,66 euros**. Report de **50 356,18 euros** sur la section Fonctionnement du budget 2024, chapitre 002 et report de **47 442,48 euros** sur la section Investissement du budget 2024, article 1068.

- Résultat Section Investissement net 2023 : - **17 798,93 euros** - Le déficit antérieur reporté de 2022 est de : - **23 243,55 euros** et les restes à réaliser 2023 : - **6 400,00 euros**, soit un résultat global de clôture de - **47 442,48 euros** couvert par le report de la section fonctionnement sur la section Investissement du budget 2024, article 1068

Délibération n° 02 : Vote des taux d'imposition communaux 2024

A l'unanimité des présents, le conseil municipal décide d'appliquer les taux d'imposition communaux suivants pour l'année 2024 :

- Pour la taxe foncière sur le bâti : **30,63 %**
- Pour la taxe foncière sur le non bâti : **59,58 %**
- Pour la taxe d'habitation (R.S.) : **9,80 %**

Délibération n° 03 : Vote des subventions aux organismes et associations 2024

A l'unanimité des présents, le conseil municipal accorde les subventions suivantes pour 2024 :

- Autres contributions obligatoires (suivi bornes incendie, SIGIL ...) pour un montant total de **400 euros**
- Subventions aux familles (Sorties scolaires, Divers) pour un montant total de **300 euros**
- Subventions organismes publiques (Divers) pour un montant total de **100 euros**
- Subventions aux organismes privés pour un montant total de **900 euros**

Et confirme que la subvention accordée pour les voyages scolaires soit versée directement aux familles concernées sous réserve de fournir une attestation de l'école indiquant la participation effective de l'élève au voyage et le montant payé par les parents, ainsi qu'un R.I.B.

Délibération n° 04 : Vote du budget prévisionnel BP 2024

A l'unanimité des présents, le conseil municipal approuve le budget prévisionnel 2024 à savoir :

- 1°/ -Dépenses de fonctionnement pour un total de **312 013,00 euros**
 - Recettes de fonctionnement pour un total de **312 013,00 euros**
- 2°/ -Dépenses d'investissement pour un total de **209 200,00 euros**
 - Recettes d'investissement pour un total de **209 200,00 euros**

VI – QUESTION DIVERSES

- a) Le maire fait un retour sur la rencontre du 28 mars 2024 avec le DGS du CDG79 à laquelle il a participé avec Bernard GRANDIN et les maires des communes de Sauzé-Vaussais et Caunay. Cette rencontre avait pour objet le projet de création de commune nouvelle et l'aide que pourrait nous apporter le CDG79 notamment dans son domaine de compétence, les ressources humaines et la gestion des agents techniques et administratifs. Suite à cette rencontre, le CDG79 a fait une proposition d'étude de situation et d'intervention auprès des agents. Si la proposition est retenue, les frais de ce concours seront supportés par la commune de Sauzé-vaussais puis répartis, dans chaque commune au prorata du nombre d'habitants (soit environ 2 euros par habitant).
- b) La date de la prochaine réunion du conseil municipal sera fixée ultérieurement.

M. le Maire clôt les débats, remercie les conseillers et lève la séance à 23 H 00.

Le secrétaire de séance,
Bernard GRANDIN

Le Maire,
François GRASSWILL

